

# GARANTIES

Conditions au 1<sup>er</sup> janvier 2025

## LES GARANTIES LEGALES

Relatives aux défauts de conformité et aux vices cachés.

## GARANTIE DECENTNALE

BOUVET est responsable des défauts de conformité du bien fourni dans les conditions des articles L.211-4 et suivants du Code de la Consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code Civil.

Lorsqu'il agit sur le fondement de la garantie légale de conformité, le consommateur et/ou client professionnel bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la livraison du produit pour agir.

Par ailleurs, BOUVET est tenu de la garantie légale décennale des fabricants conformément à l'article 1792-4 du Code Civil définissant une responsabilité solidaire entre le client professionnel ayant mis en œuvre le produit et BOUVET, au bénéfice de l'utilisateur particulier. Cette garantie s'applique en cas de désordres qui compromettent la solidité de l'ouvrage ou qui l'affectent dans l'un de ses éléments constitutifs ou l'un de ses éléments d'équipement, le rendant impropre à sa destination.

**TOUS NOS PRODUITS BENEFICIENT D'UNE GARANTIE DECENTNALE M.M.A. COUVERTE PAR UNE POLICE D'ASSURANCE.**

## LES GARANTIES BOUVET

Nos garanties comprennent la réparation ou le remplacement, si nécessaire, des produits présentant des défauts par rapport au D.T.A de référence du produit.

BOUVET s'engage sur tout défaut de fabrication des produits, sous réserve d'une mise en œuvre réalisée par des clients professionnels conformément au D.T.U 36-5 et dans le respect des préconisations de pose et d'entretien. La garantie comprend la réparation ou le remplacement, si nécessaire, des produits présentant des défauts.

Dans le cas où la mise en œuvre des garanties nécessiterait un remplacement de dormant, la participation du client professionnel ayant posé le produit sera requise par BOUVET, afin de garantir au client particulier la continuité de sa garantie décennale. Le dédommagement du client professionnel pour cette opération sera discuté au cas par cas avec BOUVET.

Sont exclus de la garantie BOUVET :

- Le remplacement des pièces d'usure ( joints, poignées, etc...)
- Les anomalies admises par les tolérances de fabrication et fixées par les normes françaises et européennes
- Des produits non mis en œuvre conformément au D.T.U 36-5
- Le mauvais stockage, le défaut d'entretien ou de réglage
- Les modifications apportées au produit après livraison
- L'utilisation du produit non conforme à sa destination
- Les désordres résultant d'un environnement ou de conditions anormalement agressives
- Les dommages résultant de cas de forces majeurs (tels que définis par la loi et les tribunaux), y compris incendie, dégâts des eaux, foudre et vitesse du vent anormalement élevée
- Les dommages causés par un tiers ou par le fait du client
- Les détériorations provoquées par l'usure ou le vieillissement normal du produit
- Le contact avec des produits corrosifs, comme ceux utilisés en construction et en entretien (ciment, plâtre, enduit, chlore, produits solvants)
- Casse ou fissuration du vitrage (tout remplacement gratuit qui pourrait être accepté par Bouvet à titre commercial ne vaudra reconnaissance implicite de responsabilité)
- En cas de modification du revêtement dû à son vieillissement normal : diminution de la brillance, évolution de la teinte de finition, etc.

**La garantie prend effet le jour de la livraison du produit, par Bouvet.**

# NOS GARANTIES

## COLLECTION MENUISERIES

COLLECTION MENUISERIES	PVC		MIXTE (PVC/ALU)		ALUMINIUM		BOIS	
	Blanc Beige Gris	Plaxé	Blanc intérieur	Laqué extérieur	Laqué	Finition TRANSPARENTE	Finition OPAQUE	

### GARANTIE DE FONCTIONNEMENT MECANIQUE/ETANCHEITE

Etanchéité DORMANT*	10 ans				
Etanchéité OUVRANT*	10 ans				
Quincaillerie (crémone, serrure, mécanisme OB, poignée, etc.)	2 ans				

### VITRAGE

Etanchéité*	10 ans				
Conformité aux règles CEKAL	10 Ans				

### FINITION OUVRANT/DORMANT

Corrosion filiforme (Label QUALIMARINE)	/	/	/	5 ans	5 ans	/	/
Tenue plaxage*	/	10 ans	/	/	/	/	/
Tenue laquage**/lasure	/	/	/	10 ans	10 ans	5 ans	10 ans
Stabilité des couleurs (Delta E : $\Delta E < 4$ )	10 ans	10 ans***	10 ans***				

# NOS GARANTIES

## COLLECTION PORTES D'ENTREE

### PORTES D'ENTREE

Monobloc ALU	Monobloc ACIER	Parclosée ALU	Parclosée PVC	BOIS
-----------------	----------------	------------------	------------------	------

#### GARANTIE DE FONCTIONNEMENT MECANIQUE/ETANCHEITE

Etanchéité DORMANT*	10 ans
Etanchéité OUVRANT*	10 ans
Quincaillerie (crémone, serrure, mécanisme OB, poignée, etc.)	2 ans

#### VITRAGE

Etanchéité*	10 ans
Conformité aux règles CEKAL	10 ans

#### FINITION OUVRANT/DORMANT

Corrosion filiforme (Label QUALIMARINE)	5 ans	5 ans	5 ans	/	/
Tenue plaxage*	/	10 ans	/	10 ans	/
Tenue laque/laasure**	10 ans	10 ans	10 ans	/	10 ans
Stabilité des couleurs (Delta E : $\Delta E < 4$ )	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans****
Décollement/fissuration panneau****	5 ans				

Les critères d'appréciation de l'aspect des vitrages isolants et de profilés aluminium laqués sont définis, par BOUVET, au sein d'un document spécifique. S'y référer en cas de doute [www.menuiseries-bouvet.com](http://www.menuiseries-bouvet.com)

**COLLECTION  
VOLETS ROULANTS**

PVC	ALUMINIUM
Blanc Beige Gris	Laqué

**FERMETURES ASSOCIEES PVC ou ALUMINIUM**

Tenue laquage**	2 ans
Stabilité des couleurs (Delta E : $\Delta E < 4$ )	10 ans
Quincaillerie (TO, treuil, etc.)	2 ans
Motorisation fourniture seule	5 ans
Motorisation fourniture seule gammes S&SO RS 100	7 ans
Motorisation fourniture avec déplacement	2 ans

# NOS GARANTIES

## COLLECTION VOLETS BATTANTS

PVC		ALUMINIUM
Blanc Beige Gris	Plaxé	Laqué

## VOLETS BATTANTS PVC ou ALUMINIUM

Tenue plaxage	10 ans
Tenue laque **	10 ans
Stabilité des couleurs (Delta E : $\Delta E < 4$ )	10 ans
Quincaillerie	2 ans
Motorisation	2 ans

(\*) Tout défaut rendant le produit impropre à sa destination. Dans d'autres cas, c'est une garantie biennale (2 ans).

(\*\*) La garantie sur le laque ne couvre pas :

- L'évolution de la brillance, des couleurs
- Les réactions chimiques imprévisibles sur les supports
- Les dommages résultant d'un entretien insuffisant du produit
- Les dommages résultant de salissures d'origine biologiques et des encrassements

(\*\*\*) les coloris foncés exposés à un fort échauffement du support bois (cf.DTU 59.1) présentent des risques de cloques, fissures ou dégradation qui seront exclus de la garantie.

(\*\*\*\*) Garantie de 5 ans si problème de décollement ou fissuration de panneau. Dans d'autres cas (changement de couleur, déformation, etc.) c'est une garantie biennale (2 ans).